

PROGRAMME ET METHODE

Objectif pédagogique :

Le stagiaire connaît déjà Cubase et souhaite maîtriser plus avant le logiciel en audio et MIDI.

Formateurs principaux :

- **Jérôme Rossi :** Compositeur pour le théâtre, la télévision et le cinéma (courts et longs métrages, documentaires). Musicologue : travaux de recherche concernant le post-romantisme et la musique de films. Il enseigne l'harmonie, la formation musicale et l'arrangement informatique à l'université de Paris-Sorbonne. Il a obtenu une thèse de musicologie, mention très bien avec félicitations du jury à l'unanimité à Paris IV et une agrégation d'éducation musicale et de chant Choral, et au C.N.R de Boulogne : prix d'orchestration mention très bien, prix de fugue et formes mention très bien, prix d'écriture mention très bien à l'unanimité, prix d'analyse mention très bien à l'unanimité.
- **Cécilia Lafilay :** Ingénieur du son résidente dans un studio d'enregistrement professionnel, elle possède le diplôme international « Audio Engineer » de la S.A.E Paris (School of Audio Engineering), ainsi qu'un diplôme d'état d'ingénieur en micro-électronique et un DEA en micro et nano-électronique. Elle maîtrise les logiciels Protools, Cubase et Wavelab et réalise des séances d'enregistrement et de mixage dans le cadre de nombreux projets musicaux. Depuis plusieurs années, elle consacre une partie de son temps à l'enseignement de la MAO.

Programme :

- **Cours - Fonctions midi avancées**
 - Traitement de fichiers MIDI
 - Gestion de la piste Tempo
 - Techniques de quantifications avancées
 - Combinaison d'effets MIDI
 - Présentation du mode Rewire avec le logiciel Acid
- **Cours – Encore plus loin avec MIDI et Audio**
 - Notions élémentaires : le son, l'électricité, l'informatique.
 - Matériel de studio : fonctionnement d'une console de mixage, interfaces audio, périphériques, câblage ...
 - Configuration générale de Cubase
 - Connexions VST
 - Création d'un projet
 - Lecture et palette Transport
 - Enregistrement
 - Fondus
 - La piste arrangeur
 - Les pistes répertoire
 - Utilisation des marqueurs
 - La console (routing)
 - La cabine de contrôle
 - Effets audio
 - Automation
 - Traitements et fonctions audio
 - L'éditeur d'échantillons
 - Conteneurs Audio
 - La bibliothèque
 - La Mediabay
 - Préréglages de piste
 - Contrôles instantanés
 - Travailler l'audio avec la piste de tempo
 - L'explorateur de projet
 - Pre-mastering et export d'un mixage audio
 - Personnaliser Cubase
 - Raccourcis clavier
- **Cours - MIDI et Audio : effets et mixage**
 - Traitement d'événements audio et MIDI en simultanée
 - Application d'effets audio sur les VST instruments
 - Mixage des événements audio et MIDI

Document à garder



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DEVIS

Entre les soussignés :

① Le bénéficiaire (nom & adresse postale & tél) :

Email de contact pour la convocation :

Éléments précis de facturation (OPCA ou entreprise) :

② Abricot-Formation enseigne de AlaxWeb SARL, 1 rue Champarons 92700 Colombes représentée par Corinne Alfano, gérante - N° de déclaration d'existence de l'O.F. : 19 213 374 92 - RCS Nanterre B 43015749500028 - NAF 8559A - TVA n° FR 17430157495, en application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par le prestataire sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

Cubase - Perfectionnement

Ce stage convient au musicien, au chanteur, au technicien son qui connaît déjà Cubase de maîtriser plus avant le logiciel en audio et MIDI.

Type d'action de formation : perfectionnement des connaissances

Programme et méthode : joint

Nombre maxi de participants à cette session : 9

Dates de la session :

■ MCUA11a - L 17/10/11 au V 21/10/11

■ MCUA12a - L 08/10/12 au V 12/10/12

Nombre d'heures par stagiaire : 35h de formation théorique

Horaires de formation : de 9h à 17h

Lieu de formation : 1 rue des Champarons 92700 Colombes

Formacode : 45094 musique assistée par ordinateur - NSF 133 - ROME 21212

ARTICLE II : ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du participant aux dates, lieux et heures prévues ci-dessus :

Le(s) participants sera (seront) :

1. -
2. -
3. -
4. -
5. -
6. -
7. -
8. -

ARTICLE III – DEMARCHE QUALITE

En fin de stage, il vous sera remis : une attestation de fin de stage par stagiaire, une feuille de présence émargée chaque jour par les stagiaires. En contrepartie, vous nous remettrez une évaluation de la formation.

ARTICLE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des frais de la prestation de formation par stagiaire soit :

Frais d'inscription et de dossier : 0

Fournitures : inclus

TOTAL HT : 1575 €

TVA 19.6% : 308,70 €

TOTAL TTC : 1883,70 €

ARTICLE V – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû par chèque ou par virement net de frais à la réservation. Si le financement est pris en charge par votre OPCA, le règlement s'effectuera par celui-ci au service fait.

ARTICLE VI – DEDIT OU ABANDON

En cas de dédit par lettre AR, à moins de trente jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article I, par un stagiaire, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite formation, conformément aux dispositions de l'article L920_9 du code du travail, avec un minimum de 30% considéré comme des arrhes. Tout stage commencé est réputé dû. Cependant un stage réservé peut être déplacé à une autre date sur présentation d'un justificatif attestant de l'empêchement de force majeure à une date choisie d'un commun accord dans un délai de 10 mois à compter de la date de début de la formation initialement prévue. Chaque retard de paiement donnera lieu à une majoration au taux de l'intérêt légal en vigueur.

ARTICLE VII – DIFFERENDS EVENTUELS

Si une opération ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal dont dépend le siège de l'organisme de formation sera le seul compétent pour régler le litige en ultime ressort après tentative amiable.

Fait en deux exemplaires originaux, à Colombes le

(faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Pour l'organisme de formation :

Pour le bénéficiaire :

Abricot-Formation
1 rue des Champarons
92700 Colombes
RCS Nanterre B 43015749500028

Convention de formation professionnelle
en métropole et DOM-TOM

Corinne Alfano
Directrice



Abricot-Formation
1 rue des Champarons
92700 Colombes
☎ 01 56 47 11 95 - 📠 01 42 42 56 12

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Merci d'imprimer en deux exemplaires la convention de formation et de remplir manuellement les parties, par exemple :

1.1. ❶ Le bénéficiaire :

1.2. Les participant(s) sera (seront) :

1.3. Dater et signer

Cocher la session correspondante à votre stage :

nom et prénom du stagiaire [Voir article 2]
et cachet éventuel

13/09/1515 au 14/09/1515

2- Merci de nous envoyer les deux exemplaires imprimés par vous-même et complétés de la convention de formation accompagnés du règlement.

Nous vous retournerons votre convention de formation complétée par nous ainsi qu'une lettre de convocation et un guide d'accueil pour une meilleure intégration au sein de votre centre de formation Abricot-Formation.

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées et sachez que nous sommes déjà heureux de vous accueillir tout bientôt.

Corinne Alfano
Directrice

PS : Nos plans d'accès, nos solutions d'hébergement et les bons restaurants sont indiqués dans le guide d'accueil que vous trouverez sur le site d'Abricot-Formation <http://abricot-formation.com/guide.pdf> et dans notre annuaire <http://www.mylinea.com/colombes>

Document à garder